



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le jeudi 18 juin 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Bérengère MOREAU, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Stéphanie URBAIN, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Anthony JAN, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Cédric MARIE, Serge PIERRE, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Nathalie HANICOT a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Céline SORNIN-FEUILLET a donné pouvoir à Jean-Michel SOUTUMIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Jean-Noël DUMAS, Sandrine MARY a donné pouvoir à Cédric MARIE, Delphine GUILBERT a donné pouvoir à Serge PIERRE.

Étaient absentes excusées : Hélène REVERT, Marie-Jeanne MADELINE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY,

Étaient absents : Rodrigue SIMEON, Christophe LEMENNICIER, Frédéric ENEE, Yves PIET, Alexandre LEBASTARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Valérie LAMBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260624-46 : RH_CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT DE SERVICE VCR

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article L.332-23-1 ° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 26 mai 2026,

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la réorganisation du pôle services opérationnels à compter du 1er août 2026, il est proposé de créer un second poste d'assistant de service valorisation collecte et recyclable, placé sous la supervision du directeur de pôle services opérationnels, avec pour missions principales :

- Se positionner en référent sur la partie collecte et assurer le lien au quotidien avec les agents de collecte,
- Planifier et organiser l'activité quotidienne des équipes de collecte en termes de moyens humains et matériels,
- Piloter la gestion de la facturation de la redevance incitative en lien avec l'ensemble des interlocuteurs internes de la collectivité impliqués dans ce processus,
- Constituer un binôme avec l'homologue assistant de service VCR pour la bonne continuité de l'activité en matière de facturation ; accueil physique et téléphonique des administrés,
- Être garant de la communication interne au sein du service et participer aux instances,
- Assurer un reporting de l'activité du service et rendre compte en direct au directeur de pôle services opérationnels.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire de créer le poste d'assistant de service valorisation collecte et recyclable sur un emploi permanent, à temps complet, à compter du 1er août 2026.

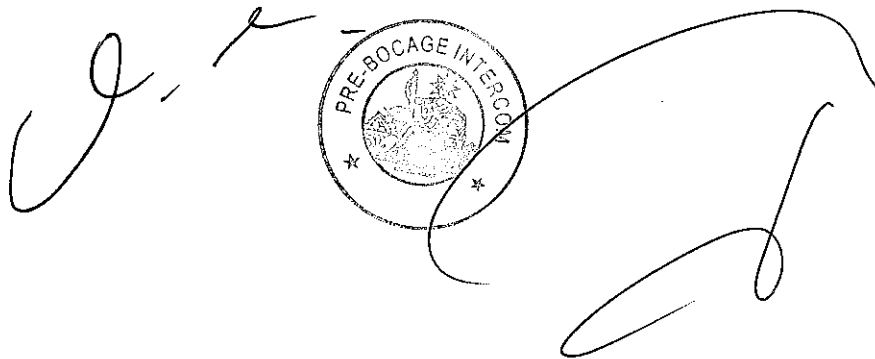
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE CREER** un emploi permanent à temps complet, d'assistant de service VCR, de catégorie B ou C, sur :
 - Le grade de rédacteur du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
 - L'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à recruter un agent titulaire ou contractuel selon les dispositions de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans) ou selon l'article L.332-14 du code général de la fonction publique (vacance temporaire d'emploi),
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Valérie LAMBERT

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER

The block contains two handwritten signatures. The signature on the left is for Valérie Lambert, and the signature on the right is for Stéphanie Leberrurier. Between the two signatures is a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a sun and stars, surrounded by the text "PRE-BOCAGE INTERCOMMUNAL" and two small stars at the bottom.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260624-20260624-46_DEL-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026